



## Séparation et travail

Par **Sephanie**, le **06/02/2024** à **10:08**

Bonjour ,je me sépare de mon conjoint au bout de 17 ans de vie commune ,nous ne sommes pas mariés et nous avons 2 enfants .

Je suis mère au foyer ,je me suis occupé de nos enfants, mon conjoint est actionnaire de son entreprise (il a acheté avec son salaire une part )ou il travaille (scop) , doit il me donner la moitié de ses primes ? Les primes sont le bénéfices que l'entreprise a eu 5 ans auparavant (donc quand nous étions encore à 2 )

Cordialement

Par **Visiteur**, le **06/02/2024** à **10:30**

Bonjour,

En union libre, la loi ne vous permet pas de réclamer des primes à votre ex-concubin (il n'est pas votre conjoint car vous n'êtes pas mariés)..

Par contre vous pouvez obtenir une pension pour les enfants, s'ils résident avec vous.